



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arras, le 2 août 2021

INDEMNISATION EXCEPTIONNELLE DES ÉLEVAGES DE BOVINS ALLAITANTS

Le Ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) a décidé de mettre en place, pour les élevages de bovins allaitants, un dispositif de compensation des préjudices financiers induits par les effets de la pandémie de Covid-19. L'enveloppe financière maximale prévue s'élève à 60 millions d'euros.

L'aide consiste en la prise en charge d'une partie de la perte économique engendrée par la pandémie en 2020, sur la base d'un forfait par animal vendu au cours de cette période. Ce dispositif est porté par FranceAgriMer.

Les modalités de mise en œuvre de la démarche, ainsi que la procédure de dépôt (disponible depuis le 26 juillet 2021), sont consultables sur le site internet de FranceAgriMer : <https://www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-rouges/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crisis/Indemnisation-exceptionnelle-des-elevages-de-bovins-allaitants-Covid-19>.

La date limite de clôture des demandes est fixée au 15 septembre 2021, 12h00. A noter que l'accès au formulaire ne peut avoir lieu qu'à l'aide d'un SIRET valide et qu'il ne peut être pris en compte qu'une seule demande par exploitant.

Plusieurs critères propres au demandeur (respecter la condition de revenu disponible par unité de travail, être propriétaire d'au moins 10 animaux éligibles pendant plus de 120 jours...) **et au type d'animaux** (race allaitante, mixtes ou croisés, broutards mâles, jeunes bovins mâles...) **sont définis pour être éligible au dispositif.**

L'aide forfaitaire est fixée à 41 € par broutard éligible et à 52 € par jeune bovin éligible. Un seuil de montant minimum éligible par demandeur ainsi qu'un plafond de l'aide sont fixés.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



@prefetpasdecalais



@prefet62